

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département du Bas-Rhin**  
**Arrondissement de SAVERNE**  
**COMMUNE DE DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : 15  
Nombre de conseillers en fonction : 14  
Conseillers présents : 11

**SEANCE du 23 mai 2024**

Sous la présidence de M. Fabrice ENSMINGER, Maire,

**Présents :**

M. Cédric MARCHAL, Mme Valérie KLEIN, M. Didier CARMAUX, Mme Heidi GRAN, adjoints au maire, Mme Claudine KISTER, M. Claude FUCHS, Mme Audrey EPPINGER, M. Edgar GING, Mme Elodie WEBER, M. Thierry MULLER, conseillers municipaux.

**Absents :**

Mme Patricia REBMANN qui a donné pouvoir à M. Edgar GING  
M. Gérald EISENECKER qui a donné pouvoir à M. Cédric MARCHAL  
Mme Catherine HAEFFNER qui a donné pouvoir à Mme Valérie KLEIN

**ORDRE DU JOUR**

1. **Approbation de la séance du 28.03.2024**
2. **Refuge Fortifié : Tranformation et réhabilitation des maisons Essig et Reinhard**
3. **Motion pour une coconstruction du transport scolaire entre la Région Grand Est et ses territoires**
4. **Dématérialisation des actes**
5. **Demandes de subvention**
6. **Personnel communal**
7. **Divers**

### 2024-05-23 § 1. Approbation de la séance du 28 mars 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2024.

### 2024-05-23 § 2. Refuge Fortifié : Transformation et réhabilitation des maisons Essig et Reinhard

Le Maire rend compte de l'avancement des travaux au Refuge Fortifié.

Afin de restaurer l'ensemble du site du Refuge Fortifié, il propose de réaliser dans une 2<sup>ème</sup> phase la transformation et la réhabilitation des maisons Essig et Reinhard et souligne la nécessité de faire appel à un architecte pour garantir la réussite du projet.

Il présente un contrat d'architecte qui se décompose comme suit :

- honoraires de l'architecte de 15 000 € HT ;
- honoraires de l'ingénierie des fluides et thermiques de 3 500 € HT.

soit un total de 18 500 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- décide de souscrire des contrats de prestation avec la société Carré d'Architectes pour un montant de 15 000 € HT et avec le bureau d'études Synapse pour un montant de 3 500 € HT,
- autorise le Maire à signer le contrat et tous documents relatifs à ce contrat.

### 2024-05-23 § 3. Motion pour une coconstruction du transport scolaire entre la Région Grand Est et ses territoires

*Dans le cadre du transport scolaire, compétence qu'elle détient, la Région Grand Est a mis les communes devant le fait accompli : à partir de la rentrée de septembre 2025, les communes qui souhaiteront maintenir une rotation méridienne devront en assumer le financement.*

*La Région présente cette décision comme une mesure d'équité entre les territoires, puisque seuls deux départements bénéficient à ce jour d'une prise en charge de cette rotation méridienne. C'est par conséquent un nivellement par le moins-disant.*

*La commune de Dossenheim Sur Zinsel signataire de cette motion demande un sursis pour une réelle coconstruction nécessaire au montage financier de cette dépense supplémentaire, qui est infligée aux communes dont le budget est déjà très serré.*

**ATTENDU** que la loi n°2015-991 – dite NOTRe – portant nouvelle organisation territoriale de la République, publiée le 07 août 2015 et constituant l'un des piliers de la décentralisation, a transféré la compétence du transport scolaire des départements vers la Région Grand Est,

**ATTENDU** que ce transfert de compétence a été accompagné par un transfert de portefeuille,

**ATTENDU** que dans son courrier du 21 mai 2021, réponse à l'interpellation de certains maires du territoire à son encontre, et concernant la suppression annoncée sans date de la rotation méridienne des transports scolaires, le président de la Région Grand Est a assuré « *que la continuité et la qualité du transport demeurent des priorités essentielles pour la Région et (...) invite les maires à prendre l'attache de la Maison de Région de Strasbourg pour engager un dialogue constructif en ce sens* » et plus loin qu'il prendra « *le temps nécessaire pour construire, dans la continuité des relations de confiance menées depuis quatre ans que la Région Grand Est assure la compétence des transports scolaires* »,

**ATTENDU** que dans sa réponse du 03 février 2022 aux sénateurs Elsa SCHALCK et Claude KERN l'interpelant sur la même question, le président de la Région Grand Est a affirmé que « *l'année 2022 sera dédiée au dialogue avec les territoires pour la mise en place des contrats de mobilité solidaire* »,

**ATTENDU** que ces affirmations n'ont jamais été démenties ou rectifiées par le nouveau président de la Région Grand Est,

**ATTENDU** que, lors de la seule réunion abordant le transport, organisée par les élus et techniciens de la Région Grand Est, le mercredi 24 avril 2024, dans la Maison de l'intercommunalité Hanau-La Petite Pierre, le temps n'était plus au dialogue et à la coconstruction du transport scolaire souhaités, mais simplement à une information descendante,

### ***LE CONSEIL MUNICIPAL DE DOSSENHEIM SUR ZINSEL***

**CONSTATE** que la Région Grand Est a décidé de manière unilatérale de transférer le coût de la rotation méridienne du transport scolaire aux communes dont les dotations vont cependant s'amenuisant d'année en année,

**CONSTATE** que cette décision prise sans aucune concertation avec ses territoires n'a pas donné lieu à la coconstruction annoncée et souhaitée de part et d'autre,

**CONSTATE** que le transfert de cette charge de la Région Grand Est vers les communes ne comprend pas de transfert équivalent de portefeuille et ne prend par conséquent pas en compte la déduction de cette somme dans les coûts globaux de fonctionnement,

**AFFIRME** que le transport scolaire fait partie intégrante du panel minimal des services que les élus doivent pouvoir offrir aux parents d'élèves de leur territoire, dans le souci de revivifier ce dernier et de le redynamiser en y proposant les mêmes services que dans les grandes villes, et dans le but que davantage de jeunes couples s'y installent,

**AFFIRME** son souhait de maintenir la rotation méridienne du transport scolaire, conscient que sa suppression fragiliserait les emplois de chauffeurs de bus, augmenterait le bilan carbone de la pause méridienne en mettant davantage de voitures sur les routes, fragiliserait les accueils périscolaires déjà bien chargés et/ou grèverait davantage encore le budget des familles les plus fragiles, les obligeant à se diriger vers les services périscolaires,

**DEMANDE** à la Région Grand Est de surseoir d'une année scolaire complète, et ce jusqu'à la rentrée scolaire de septembre 2025, à sa décision de refacturer le coût de la rotation méridienne du transport scolaire aux communes,

**DEMANDE** que cette année de sursis soit mise à profit d'une réelle coconstruction matérialisée par la création d'une commission mixte chargée d'en étudier les tenants et les aboutissants et de rechercher toutes les solutions possibles.

#### **2024-05-23 § 4. Dématérialisation des actes**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1,

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

Considérant que la collectivité de Dossenheim sur Zinsel souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Après discussion, l'assemblée délibérante décide, avec 2 abstentions,

- De s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Bas-Rhin.

#### **2024-05-23 § 5. Demandes de subvention**

Le Conseil Municipal, après délibération,

décide, avec 2 abstentions,

de verser à titre exceptionnel une subvention de 300 € (Trois cents euros) à l'Association « Les Ptit's Bras » pratiquant le jeu de fléchettes au Café du Havre en vue de leur participation au Championnat d'Europe en leur qualité de champion de France.

### **1/ Avancements de grade**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal suite à des avancements de grade la création des emplois suivants :

- adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024,

- d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

### **2/ Renouvellement de contrat**

Le Conseil Municipal décide, après délibération de renouveler le contrat de M. Stéphane KLEITZ sur le poste d'adjoint technique à temps non-complet, en qualité de non titulaire d'une durée hebdomadaire de 10/35<sup>ème</sup>.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 367, majoré 366.

### **1/ Zone Métiers Santé**

Le Maire informe les membres présents que l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de viabilisation est lancé, la remise des plis est fixée au 19 juin 2024 à 14h.

Une convention portant sur la réalisation des réseaux et ouvrages d'assainissement est à l'étude avant d'être signée avec le SDEA.

La délibération sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

### **2/ Bande dessinée**

Le Maire propose de publier une bande dessinée sur la vie de Dossenheim au 16<sup>ème</sup> siècle. Le scénario a été écrit par M. Christian SCHMITTBIEL.

Un partenariat pour le financement est envisagé avec l'association Dossme Mini Heimet.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour lancer la publication de la bande dessinée et demande au Maire de se rapprocher de Dossme Mini Heimet pour voir à quelle hauteur ils pourront financer ce projet.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 0h35.**

Dossenheim-sur-Zinsel, le 23 mai 2024

Le Maire,  
Fabrice ENSMINGER

La secrétaire de séance,  
Heidi GRAN

